

25

René Longet

PLANÈTE, SAUVETAGE EN COURS

UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE

3^e édition entièrement actualisée

NATURE & ENVIRONNEMENT

René Longet

PLANÈTE, SAUVETAGE EN COURS

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Il ne se passe pas un jour sans qu'on n'évoque le développement durable. Parfois sans aller au fond des choses, et il peut alors se réduire à une vague conciliation entre écologie, économie et social. En réalité, ce concept validé au plan international s'appuie sur des engagements précis. Dès les années 1970 est apparue l'exigence environnementale, nous rappelant les limites des capacités de production et d'absorption des systèmes naturels. Dès lors, la notion de développement durable exprime la nécessité d'une réorientation. Il s'agit d'une gestion prudente et équitable des ressources du monde, remettant au centre du débat notre capacité à maîtriser nos propres créations : technique, économie, processus décisionnaires... et à réinventer l'idée de progrès, à redonner sens aux choses. Ce livre aborde, d'un point de vue suisse et international, à l'aide de sources philosophiques et politiques, tant gouvernementales qu'associatives, les pratiques du développement durable, et en éclaire les acquis ainsi que les difficultés de sa mise en œuvre individuelle et collective

ISBN 978-2-88915-187-5



9 782889 151875 >

TABLE DES MATIÈRES

- 1 UN MONDE EN JEU..... 9
Assurer les besoins vitaux – 780 millions d'humains ne mangent pas à leur faim... – ...750 millions ne savent ni lire ni écrire... – ... 880 millions n'ont pas de logement digne de ce nom... – ... l'espérance de vie progresse... – ...680 millions de personnes sont privées d'eau de qualité potable et 2,4 milliards d'assainissement correct... – Le chômage progresse... – ...le travail des enfants recule – La grande pauvreté recule elle aussi • La Terre ne peut pas donner plus qu'elle n'a – Les ressources : anticiper la raréfaction – Mieux gérer l'eau – Défendre la biodiversité – Sauvegarder les forêts – Préserver les sols – Gérer durablement les ressources de la mer – Maîtriser l'emballage de l'effet de serre • Un concept clé : la transition
- 2 LA DURABILITÉ PAR SON HISTOIRE –
UNE IDÉE QUI FAIT SENS..... 25
Années 60 : une revendication de justice globale, le développement • Années 70, l'invité inattendu, l'environnement • La durabilité : l'indispensable réorientation • Reprendre la main, fédérer autour d'objectifs • L'empreinte écologique, garante d'équité • Le monde industrialisé en panne • Vers de nouveaux équilibres • Aux sources philosophiques de la durabilité
- 3 LA DURABILITÉ PAR SES TEXTES –
COHÉRENCE ET PRÉCISION..... 41
Une feuille de route pour la Terre : l'Agenda 21 – 27 principes pour la durabilité : La Déclaration de Rio • Les grandes rencontres thématiques • La santé, porte d'entrée vers la durabilité • Au passage du 21^e siècle : les Objectifs du Millénaire • Arrêt sur image – Johannesburg 2002 – Des chiffres et des dates – Lutter contre la pauvreté... – ... et changer fondamentalement nos façons de produire et de consommer – Financement du développement, recherche, formation – Le grand débat : commerce et durabilité • Dix ans plus tard : Rio +20 – La bataille pour l'économie verte • Mesurer la durabilité, rendre compte des situations • 17 objectifs pour un monde viable et vivable

4	LA DURABILITÉ PAR SA MISE EN ŒUVRE – L'IMPLICATION DES ACTEURS	63
	Des éléments de gouvernance globale • Au cœur du dispositif: les Etats • La part des collectivités locales • A la base, le citoyen – <i>L'émergence des ONG... – ... et des mouvements sociaux – Etre durable aussi dans sa vie personnelle</i>	
5	LA DURABILITÉ PAR L'ÉCONOMIE – PASSER DE LA PRÉDATION À LA GESTION	75
	La nature travaille pour nous • A Rio 92 : prendre l'économie à bord – <i>Pre- mière étape: se reconnecter à son environnement – Rassembler les pièces du puzzle – Boucler les boucles • Vers une finance durable • Faire sauter le verrou des coûts cachés • Pas de producteur sans consommateur – Labels et certifications</i>	
6	LE DROIT INTERNATIONAL ET LA DURABILITÉ – LES GRANDS ENJEUX.....	97
	Des thèmes sectoriels aux régulations d'ensemble – <i>De bons textes mais un ensemble fragile • Biodiversité et désertification: des enjeux majeurs – La Convention sur la biodiversité – Combattre la désertification • Climat: après nous le déluge? – Des risques majeurs – Des exigences claires, une mise en œuvre difficile – Se libérer du fossile: une affaire de volonté – Une nécessité: changer la donne énergétique</i>	
7	LA DURABILITÉ AU NIVEAU NATIONAL – APERÇU À L'EXEMPLE DE LA SUISSE.....	113
	Des Stratégies régulièrement actualisées • En Suisse aussi, gagner la bataille des ressources – <i>L'empreinte écologique de la Suisse • La durabilité, une référence qui fait son chemin – Les pratiques locales – Un bilan contrasté • Et l'économie?</i>	
8	AU MILIEU DU GUÉ	127
	ACRONYMES	129
	DOCUMENTATION.....	131
	Documents de base • Documents de référence • Documents juridiques • Suisse • Autres Sites Web	
	BIBLIOGRAPHIE FRANCOPHONE.....	137

1

UN MONDE EN JEU

Dans l'immensité de l'univers, notre Planète est le seul corps céleste connu à réunir l'ensemble des conditions permettant à la vie d'émerger et de se déployer. Et c'est dans une couche ténue, délicat interface entre Ciel et Terre, la biosphère, que peut prospérer cette vie unique, que se concentre l'incroyable foisonnement des formes végétales et animales – aujourd'hui bien fragilisé.

Cela fait 30 ans qu'on parle de développement durable. Pour ses composantes, l'environnement et le développement, les questionnements et prises de conscience datent des années soixante – trente ans auparavant. Parmi les pionniers des enjeux environnementaux, on citera Jean-Yves Cousteau et Alain Bombard, deux océanographes français inquiets devant la dégradation des mers, et Rachel Carson, biologiste américaine dénonçant dans *Le printemps silencieux* (1962) les abus de la chimie agricole. En 1972, le rapport *Halte à la croissance?* du Club de Rome, cercle de prospective fondé en 1968 par l'industriel humaniste Aurelio Peccei, en fit une première et spectaculaire synthèse.

S'agissant de développement, Gandhi soulignait que « tous les hommes ont un droit égal aux biens (...) nécessaires à l'existence ». Négocié dans les années soixante, le Pacte des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels concrétise cet axiome devenu une des pierres angulaires des Droits humains. Né dans le contexte de la décolonisation politique de l'après-2^e guerre mondiale, le débat sur le développement n'a pas cessé depuis.

2

LA DURABILITÉ PAR SON HISTOIRE – UNE IDÉE QUI FAIT SENS

Art du bon usage de notre Terre, le développement durable n'est pas né d'une approche environnementale d'abord. A sa source: le mouvement enclenché au 19^e siècle avec les indépendances de l'Amérique latine (mais à dominante de population européenne) et qui, entre les années 1940 à 1960, à travers les décolonisations en Asie et en Afrique, a fait surgir ces trois continents dans le jeu géopolitique.

Appelées (en 1952) par Alfred Sauvy (1898-1990) Tiers Monde, par analogie au tiers Etat de l'Ancien régime soumis au bon vouloir de la noblesse et du clergé, regroupant aujourd'hui les cinq sixièmes de l'humanité, ces nations nouvellement constituées posaient une revendication imparable: l'égalité de chances entre tous les humains. «Les nouveaux venus sur la scène internationale exigent d'avoir leur part des ressources mondiales et de participer au processus de prise de décision dont dépend la répartition de ces ressources» (Boualia, 1987).

Du coup, la question sociale devenait géographique (et inversement). En 1961, le secrétaire général des Nations Unies relevait que les dépenses mondiales d'armement équivalaient au PIB de tout le Sud, et l'Assemblée générale de lancer la première Décennie pour le développement. Le but était d'atteindre un taux de croissance de 5% par an.

ANNÉES 60: UNE REVENDICATION DE JUSTICE GLOBALE, LE DÉVELOPPEMENT

Le développement se veut à la fois humain, économique, social et culturel, et inclut nécessairement un élément de «rattrapage».

3

LA DURABILITÉ PAR SES TEXTES – COHÉRENCE ET PRÉCISION

En mêlant les exigences de l'environnement et du développement, la Commission Brundtland avait modifié les repères. Il appartient à l'ONU qui l'avait instituée de quittancer ses propositions. Ainsi l'Assemblée générale de 1987 convoqua la *Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement*, dite aussi *Sommet de la Terre* ou *Conférence de Rio*, avec pour mission de mettre en musique le nouveau paradigme.

Tenu à dessein dans un pays du Sud, ce fut le plus grand rassemblement international de la fin du siècle dernier. Le caractère novateur de l'approche, le lieu quelque peu mythique de la rencontre, le battage médiatique qui l'a accompagnée avaient tout pour marquer l'opinion. La synthèse entre Environnement et Développement s'avéra non seulement judicieuse, mais convaincante et féconde et elle reprit l'ensemble des contenus internationalement convenus les concernant. Dès lors, ses deux composantes ne devraient plus être séparées.

Les documents adoptés le 14 juin 1992 à l'issue de deux années de réunions préparatoires et de quatorze jours de négociation présentent la double qualité d'un contenu substantiel et d'une portée globale. S'adressant autant au Nord qu'au Sud, ils offrent à la mise en œuvre locale comme à l'action internationale une orientation pratique et précise.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA TERRE : L'AGENDA 21

Parmi eux, en premier lieu, l'*Agenda 21* (Agenda = programme, 21 = pour 21^e siècle), appelé aussi Action 21. En 40 chapitres

4

LA DURABILITÉ PAR SA MISE EN ŒUVRE – L'IMPLICATION DES ACTEURS

Seule l'organisation de l'universalité nous donne une chance d'agir sur notre destinée commune; seule l'implication locale permet de donner vie aux engagements pris. Aussi va-t-on retrouver parmi les porteurs de projets non seulement les acteurs économiques, culturels et sociaux, mais aussi les divers échelons géographiques.

DES ÉLÉMENTS DE GOUVERNANCE GLOBALE

Au cours du 20^e siècle ont été mises sur pied de nombreuses organisations internationales. Elles ont acquis une dynamique et une légitimité fortes, et se retrouvent pour la plupart au sein du vaste système des Nations Unies. Malgré sa complexité et sa lourdeur, ce dernier a su poser les bonnes questions à la bonne échelle et se définir comme garant des intérêts supérieurs de l'humanité. Ces institutions collaborent sur de nombreux programmes, ont développé un langage commun, assurent constance et continuité des engagements pris.

Les rencontres régulières des organes des traités internationaux sont une importante source d'impulsions; avec de nombreux rendez-vous spécialisés, elles participent au suivi des contenus et à leur actualisation. A travers le rythme des conférences, le partage des enjeux et des constats, le système international pose un cadre, donne le ton, maintient l'attention. Certes, les documents qu'il produit relèvent généralement plus du politique que du juridique; ils se rangent dans la catégorie du *soft law*. Mais négociés mot à mot, ils expriment les points d'accord

5

LA DURABILITÉ PAR L'ÉCONOMIE – PASSER DE LA PRÉDATION À LA GESTION

Je prends dans la nature, je produis, je consomme, je jette : le concept économique dominant est fondé sur le présupposé que les capacités des systèmes naturels à nous fournir en ressources et à digérer nos rejets sont illimitées. Avec cette vision hors-sol, insouciant des fonctionnements du monde réel (tout comme elle l'est des inégalités), l'affrontement est programmé. « L'économie et l'environnement ont longtemps été considérés comme des domaines clos et sans lien » relève Sandra Daguet (Daguet, 2014).

Il est vrai que les réflexes de l'être humain sont conditionnés par son passé. Les éléments naturels lui sont toujours apparus bien plus forts que lui, infinis à son échelle, et durant des centaines de milliers d'années, il semblait ne pas avoir à s'en préoccuper. Ce n'était déjà plus le cas quand les Romains ont déboisé l'espace méditerranéen, laissant garrigue et maquis derrière eux. Plus tard, peu de décennies ont suffi pour éliminer maintes espèces ; le Dodo de l'île Maurice est le cas le plus connu et dans *La 6^e extinction*, Elizabeth Kolbert relate la triste fin, en 1844, sur l'îlot islandais d'Eldey, du dernier couple de Grands Pingouins (Kolbert, 2015).

Avec les moyens d'aujourd'hui, les dégâts sont majeurs et biologie, géologie et économie doivent se retrouver pour réinsérer le champ économique dans les cycles naturels, « soumettre l'économie aux lois du vivant (permaculture, agroforesterie, économie circulaire, etc.) » (Ariès, 2012). Ces lois obligent depuis le début au réemploi constant de la matière, faute de quoi la vie se serait éteinte depuis longtemps.

6

LE DROIT INTERNATIONAL ET LA DURABILITÉ – LES GRANDS ENJEUX

Le droit international s'est constitué voici plusieurs siècles en vue de traiter de questions dépassant les Etats. Au départ, il s'agissait de bien organiser les relations diplomatiques, puis de régler les échanges commerciaux, la propriété intellectuelle, la fiscalité ou la poursuite pénale. Tout Etat qui ratifie un texte de droit international doit s'y conformer, sachant qu'en cas de non-respect, les moyens restent limités. Des éléments de justiciabilité ont cependant fait leur apparition, comme la Cour Pénale Internationale instaurée en 2002. Une des rares entités susceptibles de sanctionner ses membres est l'OMC. Parfois, des engagements souscrits par un Etat peuvent être invoqués en justice. Ainsi, en juin 2015, une Cour des Pays-Bas a enjoint le gouvernement néerlandais de respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz carbonique.

Les ressources de l'environnement naturel ne s'en tenant généralement pas aux limites des Etats, voire leur échappant (mers, atmosphère), elles sont rapidement devenues une des matières du droit international – ce que la formule « la pollution n'a pas de frontières » résume bien. Il s'agit aussi d'harmoniser les conditions faites aux entreprises et de partager les efforts, car « à quoi bon investir dans des objectifs environnementaux si les autres pays n'adoptent pas de mesures équivalentes » (Morin, Orsini, 2015). On recense aujourd'hui quelque 500 accords internationaux, dont les deux tiers de dimension régionale. Si au début, les thématiques étaient limitées à certaines espèces ou aires, en traitant des océans, de la biodiversité et du climat, ils recouvrent aujourd'hui des enjeux globaux.

7

LA DURABILITÉ AU NIVEAU NATIONAL – APERÇU À L'EXEMPLE DE LA SUISSE

La Constitution fédérale comprend un article sur le développement durable (art. 73), resté toutefois sans législation d'application. Les articles fondant les politiques de l'énergie (art. 89) et de l'aménagement du territoire (art. 75) donnent davantage de prise sur le concret. Tous deux évoquent un usage respectueux de l'énergie et du sol. Des contenus similaires concernent les forêts, dès le 19^e siècle (art. 77) et l'eau (art. 76), et depuis les années 1990, l'agriculture (art. 104).

DÉVELOPPEMENT...

Concernant son APD, la Suisse dispose depuis 1976 d'une loi exemplaire, explicitant ce qui est un des axes de sa politique étrangère (art. 54 de la Constitution). Ses objectifs sont de «soutenir en priorité (...) les plus défavorisés» (art. 5, al. 2) à prendre en mains leur destin : apprendre à pêcher plutôt que donner du poisson. Les engagements financiers font l'objet de programmes pluriannuels présentés par le Conseil fédéral au Parlement. Après une large mobilisation d'ONG en 2008 (plus de 200 000 signatures à l'appui d'une pétition), ce dernier avait accepté de porter en 2011 l'engagement à 0,5% du PIB pour 2015. Cette valeur a été atteinte avec une année d'avance, mais dès le budget 2016, les ambitions ont à nouveau été revues à la baisse.

En 2014, l'APD suisse atteignait 3,2 milliards de francs, mais seulement 1,7 milliard va à la coopération proprement dite, le solde finançant notamment l'aide humanitaire ou des frais liés à l'asile. De plus, les investissements de l'économie suisse dans les pays en développement étaient de 8,9 milliards en 2013, soit le quintuple de la coopération et pas nécessairement en phase avec elle. Un débat récurrent concerne

8

AU MILIEU DU GUÉ

Tout au long de ce livre nous avons été confrontés à la même contradiction. D'un côté, des diagnostics justes, des orientations et des programmes d'action cohérents, des engagements pertinents. De l'autre, une lenteur considérable dans la mise en œuvre, des réticences, des oppositions récurrentes. Comme si l'humanité à tous les échelons de responsabilité peinait terriblement à passer du discours à la réalisation, comme si les prises de conscience étaient condamnées à rester enfermées dans la bulle des mauvaises consciences.

Certes des choses ont changé et changent, mais on assiste depuis un demi-siècle à une course de vitesse entre facteurs de dégradation et facteurs d'équilibre. Si le développement humain a bien progressé, au sens d'une réduction de la pauvreté dans le Sud, la non-durabilité dans la gestion des ressources planétaires risque d'en annuler rapidement les bénéfiques. Pour le dire avec Jeffrey Sachs «la prospérité à court terme porte en elle le coût de trop de crises à venir».

Ainsi, jamais les conditions de vie sur notre Planète n'ont été à la fois autant favorables et autant compromises. Jamais les remèdes n'ont été si bien décrits et définis. La difficulté est que nos repères culturels, économiques et politiques nous freinent à faire la jonction entre les dangers et les réponses. Comme si l'humanité était prise entre deux attitudes opposées, l'une capable de situer son intérêt dans un avenir commun, l'autre égocentrique et à courte vue.

Repères culturels: nous avons été programmés par notre (pré)histoire à nous définir par nos caractéristiques, nos particularismes et non par une vision partagée. Notre réflexe est aussi